

ÉTATS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

TOUS LES CHIFFRES SONT EN MILLIERS DE DOLLARS US (NON AUDITÉ)

	Au 31 mars 2025	Au 30 décembre 2024
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie et équivalents de trésorerie [note 13 b)]	30 665 \$	41 273 \$
Créances clients	157 809	143 432
Stocks (note 6)	266 285	276 417
Impôts sur le résultat à recouvrer	3 806	4 334
Autres actifs	28 270	32 531
Fonds détenus par l'assureur cédant	2 569	2 154
	<u>489 404</u>	<u>500 141</u>
Actifs détenus en vue de la vente (note 5)	61 315	63 365
	<u>550 719</u>	<u>563 506</u>
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles	68 891	67 600
Actifs au titre de droits d'utilisation	87 674	91 821
Immobilisations incorporelles	62 735	61 112
Actifs d'impôt différé [note 12 c)]	5 172	4 475
Autres actifs	15 838	14 281
	<u>240 310</u>	<u>239 289</u>
	<u>791 029 \$</u>	<u>802 795 \$</u>
PASSIFS		
Passifs courants		
Dette bancaire	6 678 \$	6 425 \$
Fournisseurs et autres dettes	278 615	279 391
Obligations locatives	33 854	36 012
Impôts sur le résultat à payer	4 356	3 237
Dette à long terme (note 7)	216 221	215 827
Provisions	30 406	32 497
Autres passifs	6 251	6 367
	<u>576 381</u>	<u>579 756</u>
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente (note 5)	46 262	56 980
	<u>622 643</u>	<u>636 736</u>
Passifs non courants		
Obligations locatives	74 523	77 986
Dette à long terme (note 7)	55 921	30 542
Passifs nets au titre des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite	2 620	3 480
Passifs d'impôt différé [note 12 c)]	6 657	6 738
Provisions	2 177	2 101
Autres passifs	2 431	3 069
	<u>144 329</u>	<u>123 916</u>
CAPITAUX PROPRES		
Capital social (note 9)	208 549	207 827
Surplus d'apport	37 086	33 939
Cumul des autres éléments du résultat global	(48 413)	(51 708)
Autres capitaux propres	27 759	27 759
Déficit	(200 924)	(175 674)
	<u>24 057</u>	<u>42 143</u>
	<u>791 029 \$</u>	<u>802 795 \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés.

ÉTATS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DU RÉSULTAT

TOUS LES CHIFFRES SONT EN MILLIERS DE DOLLARS US, SAUF LES MONTANTS PAR ACTION (NON AUDITÉ)

	Trimestres clos les	
	31 mars 2025	31 mars 2024
PRODUITS (note 14)	320 456 \$	351 072 \$
Coût des produits vendus (notes 4 et 6)	260 321	282 835
BÉNÉFICE BRUT	60 135	68 237
Frais de vente	32 379	31 162
Frais généraux et administratifs	35 060	37 750
Frais de recherche et de développement	5 639	6 091
(Reprise de perte de valeur) perte de valeur sur les créances clients	(86)	121
Frais de restructuration (note 4)	1 266	765
PERTE OPÉRATIONNELLE	(14 123)	(7 652)
Frais financiers [note 12 a)]	9 368	9 082
PERTE AVANT IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(23 491)	(16 734)
Charge (recouvrement) d'impôts sur le résultat [note 12 c)]		
Exigibles	1 682	1 124
Différés	77	(289)
	1 759	835
PERTE NETTE	(25 250) \$	(17 569) \$
PERTE PAR ACTION (note 11)		
De base	(0,77) \$	(0,54) \$
Diluée	(0,77) \$	(0,54) \$

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés.

ÉTATS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

TOUS LES CHIFFRES SONT EN MILLIERS DE DOLLARS US (NON AUDITÉ)

	Trimestres clos les	
	31 mars 2025	31 mars 2024
PERTE NETTE	(25 250) \$	(17 569) \$
AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL		
Éléments qui sont ou peuvent être reclassés plus tard en résultat net :		
<u>Écart de conversion cumulé :</u>		
Variation nette des profits de change latents (pertes de change latentes) sur la conversion des investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite de l'impôt de néant	3 658	(2 132)
Profits nets sur la couverture des investissements nets dans des établissements à l'étranger, déduction faite de l'impôt de néant	219	116
	<u>3 877</u>	<u>(2 016)</u>
<u>Variations nettes des couvertures de flux de trésorerie :</u>		
Variation nette des (pertes) profits latent(e)s sur dérivés désignés comme des couvertures de flux de trésorerie	(1 629)	881
Reclassement en résultat net	—	(369)
Reclassement dans l'actif non financier correspondant	(766)	(294)
Impôt différé	523	46
	<u>(1 872)</u>	<u>264</u>
Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net :		
<u>Régimes à prestations définies :</u>		
Réévaluations des passifs nets au titre des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite	1 390	(26)
Impôt différé	(100)	148
	<u>1 290</u>	<u>122</u>
TOTAL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL	<u>3 295</u>	<u>(1 630)</u>
TOTAL DU RÉSULTAT GLOBAL	<u>(21 955) \$</u>	<u>(19 199) \$</u>

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés.

ÉTATS INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

TOUS LES CHIFFRES SONT EN MILLIERS DE DOLLARS US (NON AUDITÉ)

	Attribuable aux porteurs de capitaux propres de la Société							
	Cumul des autres éléments du résultat global						Déficit	Total des capitaux propres
	Capital social	Surplus d'apport	Écart de conversion cumulé	Couvertures de flux de trésorerie	Régimes à prestations définies	Autres capitaux propres		
Solde au 30 décembre 2023	205 962 \$	36 009 \$	(38 647) \$	(11) \$	(2 654) \$	27 759 \$	(3 716) \$	224 702 \$
<u>Total du résultat global :</u>								
Perte nette	—	—	—	—	—	—	(17 569)	(17 569)
Autres éléments du résultat global	—	—	(2 016)	264	122	—	—	(1 630)
	—	—	(2 016)	264	122	—	(17 569)	(19 199)
Reclassement depuis le surplus d'apport par suite du règlement d'unités d'actions différées (notes 9 et 10)	185	(215)	—	—	—	—	—	(30)
Solde au 31 mars 2024	206 147 \$	35 794 \$	(40 663) \$	253 \$	(2 532) \$	27 759 \$	(21 285) \$	205 473 \$
Solde au 30 décembre 2024	207 827 \$	33 939 \$	(51 009) \$	1 591 \$	(2 290) \$	27 759 \$	(175 674) \$	42 143 \$
<u>Total du résultat global :</u>								
Perte nette	—	—	—	—	—	—	(25 250)	(25 250)
Autres éléments du résultat global	—	—	3 877	(1 872)	1 290	—	—	3 295
	—	—	3 877	(1 872)	1 290	—	(25 250)	(21 955)
Reclassement depuis le surplus d'apport par suite du règlement d'unités d'actions différées (notes 9 et 10)	722	(824)	—	—	—	—	—	(102)
Apport d'un actionnaire (note 7)	—	3 971	—	—	—	—	—	3 971
Solde au 31 mars 2025	208 549 \$	37 086 \$	(47 132) \$	(281) \$	(1 000) \$	27 759 \$	(200 924) \$	24 057 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés.

TABLEAUX INTERMÉDIAIRES CONSOLIDÉS RÉSUMÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE
TOUS LES CHIFFRES SONT EN MILLIERS DE DOLLARS US (NON AUDITÉ)

	Trimestres clos les	
	31 mars 2025	31 mars 2024
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX :		
ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES		
Perte nette	(25 250)\$	(17 569)\$
Éléments sans effet sur la trésorerie :		
Amortissements [note 12 b)]	15 399	17 071
Pertes latentes sur actifs financiers et passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	46	29
Variation des fonds détenus par l'assureur cédant	(414)	(3 263)
Coûts des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite	540	444
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles et sur modifications des contrats de location	—	113
Frais de restructuration (note 4)	348	(8)
Frais financiers [note 12 a)]	9 368	9 082
Charge d'impôts sur le résultat	1 759	835
Variations nettes des soldes liés aux activités opérationnelles [note 13 a)]	(15 913)	1 101
Impôts sur le résultat payés	(422)	(2 278)
Impôts sur le résultat recouvrés	381	85
Intérêts payés	(5 629)	(5 796)
Intérêts reçus	363	215
(SORTIES) ENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES	(19 424)	61
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation (diminution) nette de la dette bancaire	32	(199)
Produit de la dette à long terme (note 7)	25 719	15 612
Coûts de financement	(20)	(1 075)
Produit net au titre du règlement des swaps de taux d'intérêt	—	394
Palements des obligations locatives	(10 779)	(9 988)
ENTRÉES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	14 952	4 744
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Entrées d'immobilisations corporelles	(5 187)	(3 998)
Cessions d'immobilisations corporelles	—	3 235
Entrées d'immobilisations incorporelles	(2 568)	(2 507)
SORTIES NETTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	(7 755)	(3 270)
Effet des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	1 619	(116)
(DIMINUTION) AUGMENTATION NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période	(10 608)	1 419
	41 273	24 089
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE [note 13 b)]	30 665 \$	25 508 \$

Voir les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés.

Notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés résumés

Pour les trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024

Tous les chiffres sont en milliers de dollars US, sauf les montants par action (non audité)

1. NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION

Les Industries Dorel inc. (la « Société ») est une société mondiale de biens de consommation dotée d'un portefeuille de grandes marques de produits dont elle assure la conception, la fabrication ou la fourniture, la mise en marché et la distribution par l'entremise des divisions suivantes : Dorel Produits de puériculture et Dorel Maison. Les principaux marchés géographiques des produits de la Société sont ceux des États-Unis, de l'Europe, de l'Amérique latine, du Canada et de l'Asie. La Société, dont les actions sont cotées à la Bourse de Toronto (« TSX »), est constituée et domiciliée au Canada. Le siège social est situé à Westmount (Québec).

Les secteurs opérationnels de la Société se fondent sur deux lignes d'activité distinctes et sont les suivants.

Secteur opérationnel	Principales activités génératrices de produits
Dorel Produits de puériculture	Vente d'accessoires pour enfants comprenant sièges d'auto pour enfants, poussettes, matériel pour la maison, jouets d'éveil et articles de soins et dispositifs de sécurité pour enfants.
Dorel Maison	Vente de meubles prêts-à-assembler et de produits pour la maison, comprenant meubles pliables en métal, futons, meubles pour enfants, escabeaux, chariots manuels, échelles, meubles d'extérieur et autres articles de mobilier importés.

Continuité de l'exploitation

Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation conformément aux IFRS. Le principe de la continuité de l'exploitation suppose que la Société poursuivra ses activités dans un avenir prévisible et sera en mesure de réaliser ses actifs et de s'acquitter de ses obligations et engagements dans le cours normal de ses activités. Pour évaluer si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation est appropriée et s'il existe des incertitudes significatives susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, la direction doit prendre en compte toutes les informations dont elle dispose concernant l'avenir, y compris les flux de trésorerie futurs estimés, pour une période d'au moins douze mois à compter de la date de clôture.

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, la Société a continué à ne pas être rentable et a subi une perte nette importante de 25 250 \$, et elle avait des flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles négatifs, un fonds de roulement négatif (excédent des passifs courants sur les actifs courants) ainsi qu'un déficit accumulé au 31 mars 2025. En outre, la Société a subi des pertes nettes pour les exercices clos les 30 décembre 2024 et 2023.

En outre, aux termes de la facilité de crédit garantie par des actifs et de la facilité d'emprunt à terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives, y compris le maintien d'un seuil minimum de liquidités excédentaires renouvelables. Si le maintien d'un seuil minimum de liquidités excédentaires n'est pas respecté, la Société doit atteindre un seuil minimum de bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements (« BAIIA ») trimestriel projeté. La Société sera en violation de cette clause restrictive si elle ne maintient pas un seuil minimum de liquidités excédentaires renouvelables et si elle n'atteint pas le seuil minimum de BAIIA trimestriel projeté. Cette situation serait considérée comme un cas de défaut aux termes de la facilité de crédit garantie par des actifs et de la facilité d'emprunt à terme, ce qui ferait en sorte que les soldes non réglés des sommes empruntées aux termes de la facilité de crédit garantie par des actifs et de la facilité d'emprunt à terme de la Société deviendraient exigibles immédiatement. Au 31 mars 2025, la Société ne respectait pas ses clauses restrictives et avait classé dans les passifs courants ses crédits bancaires aux termes de la facilité de crédit garantie par des actifs et de la facilité d'emprunt à terme.

1. NATURE DES ACTIVITÉS ET CONTINUITÉ DE L'EXPLOITATION (suite)

La capacité de la Société à financer ses activités opérationnelles et à répondre à ses besoins de trésorerie est tributaire du soutien continu des prêteurs et de sa capacité à maintenir des seuils minimums de liquidités excédentaires ou à atteindre un seuil minimum de BAIIA trimestriel projeté si le maintien d'un seuil minimum de liquidités excédentaires n'est pas respecté. La direction prévoit respecter les exigences de maintien d'un seuil minimum de liquidités excédentaires en gérant activement sa situation de trésorerie grâce à la gestion de son fonds de roulement et de ses dépenses discrétionnaires ainsi qu'en priorisant certaines dépenses en immobilisations et en considérant certaines initiatives stratégiques, y compris la monétisation de certains actifs et les sources de financement supplémentaires. La direction a l'intention de respecter la modification relative à l'abstention conclue le 9 mai 2025, qui exige que la Société fournisse à ses prêteurs des informations supplémentaires pendant la période d'abstention (se reporter à la note 7).

Le 30 janvier 2025, la Société a annoncé un plan de restructuration d'envergure dans le cadre de ses efforts visant à réaligner son modèle économique en fonction des dynamiques sectorielles actuelles et prévues et à l'adapter à la nouvelle donne selon laquelle les attentes à l'égard des produits de la division Dorel Maison doivent être beaucoup moins élevées que par le passé. Dans le cadre de son plan de restructuration élargi, la Société s'est concentrée et continuera de se concentrer sur les initiatives suivantes : i) la réduction des effectifs autres que de fabrication; ii) la fermeture de l'usine de fabrication de Montréal, au Québec; iii) l'accélération d'une initiative de diminution du nombre d'unités de gestion des stocks; et iv) une réduction de l'empreinte de distribution de la Société dans l'ensemble de la division. La Société est d'avis que certains des avantages découlant de ces mesures se réaliseront au cours de l'exercice considéré, tandis que l'ensemble de ces avantages sera réalisé en 2026.

De plus, le 21 février 2025, la Société a annoncé avoir conclu une opération de cession-bail visant son installation de fabrication et d'entreposage à Columbus, en Indiana. Le produit brut que Dorel a tiré de la vente s'est chiffré à 30 000 \$, dont une tranche d'environ 8 000 \$ a été affectée à la réduction de la dette existante et le solde sera désigné aux fins du financement des activités courantes de la Société.

Outre l'opération de cession-bail, la Société travaille activement sur d'autres occasions d'améliorer davantage sa situation financière.

En 2024, dans le cadre d'un plan de monétisation de certains actifs, la direction s'est engagée à exécuter un plan visant la vente de certaines installations associées à la division Dorel Maison. Ces actifs et les passifs connexes sont présentés comme étant détenus en vue de la vente dans les états intermédiaires consolidés résumés de la situation financière et sont évalués à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux. Des efforts ont été entrepris en vue de vendre les actifs détenus en vue de la vente et on s'attend à ce qu'une vente soit conclue au cours des douze prochains mois.

L'évaluation des flux de trésorerie futurs estimés et des liquidités de la Société, y compris le respect dans le futur des clauses restrictives aux termes de sa facilité de crédit garantie par des actifs et de sa facilité d'emprunt à terme, exige une part importante de jugement. Étant donné les incertitudes importantes entourant les flux de trésorerie prévus de la Société, le maintien d'un seuil minimum de liquidités excédentaires renouvelables et l'atteinte d'un seuil minimum de BAIIA projeté, la direction a conclu que la Société pourrait ne pas être en mesure de respecter ses clauses restrictives trimestrielles au cours des douze prochains mois. La direction suit de près ses flux de trésorerie, son seuil minimum de liquidités excédentaires renouvelables et son seuil minimum de BAIIA trimestriel projeté. Cependant, rien ne garantit que la Société sera en mesure d'obtenir une renonciation à l'égard de tout manquement futur à ses clauses restrictives financières, qu'elle aura accès à d'autres sources de financement ou qu'elle générera suffisamment de flux de trésorerie pour honorer ses obligations. Par conséquent, ces circonstances indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation.

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés ont été préparés selon le principe de la continuité de l'exploitation et ne comprennent pas les ajustements des montants et du classement des actifs et des passifs qui pourraient s'imposer si la Société n'était pas en mesure de réaliser son plan et de poursuivre ses activités. S'il s'avérait que l'hypothèse de la continuité de l'exploitation n'est pas appropriée pour les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés, des ajustements seraient donc nécessaires à l'égard de la valeur comptable des actifs et des passifs, des charges présentées et du classement des éléments des états intermédiaires consolidés résumés de la situation financière. De tels ajustements pourraient être significatifs.

2. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ, BASE DE PRÉPARATION ET D'ÉVALUATION

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés ont été établis conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*, adoptée par l'International Accounting Standards Board (« IASB »), le dollar des États-Unis (« dollar US ») servant de monnaie de présentation. Le dollar US est la monnaie fonctionnelle de la société mère canadienne. Toutes les informations financières sont présentées en dollars US et ont été arrondies au millier de dollars le plus proche, sauf indication contraire. Les présents états financiers intermédiaires consolidés résumés sont préparés selon les normes IFRS de comptabilité (« IFRS ») et les mêmes méthodes comptables et méthodes de calcul suivies dans les plus récents états financiers annuels consolidés audités au 30 décembre 2024 et pour l'exercice clos à cette date, sous réserve de ce qui suit. Les états financiers intermédiaires consolidés résumés n'incluent pas toutes les informations exigées pour les états financiers annuels consolidés complets. Certaines informations normalement données dans le corps des états financiers annuels consolidés et dans les notes afférentes préparés selon les IFRS ont été omises ou résumées lorsqu'elles ne sont pas jugées significatives pour la compréhension des états financiers intermédiaires consolidés résumés de la Société.

Ces états financiers intermédiaires consolidés résumés doivent être lus conjointement avec les états financiers annuels consolidés audités de 2024 de la Société.

Dans le cadre de la préparation des états financiers intermédiaires consolidés résumés, la direction a exercé son jugement en ce qui a trait à l'incidence de l'incertitude de la conjoncture macroéconomique, y compris les pressions inflationnistes, l'évolution des dépenses de consommation, les variations des taux de change, la possible imposition de tarifs douaniers et la hausse des taux d'intérêt sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges de la Société ainsi que sur les informations à fournir connexes, au moyen d'estimations et d'hypothèses qui sont assujetties à des incertitudes importantes. L'ampleur des répercussions qu'aura l'incertitude de la conjoncture macroéconomique sur les activités, la situation financière et les résultats d'exploitation de la Société dépendra de l'évolution future de la situation, laquelle est très incertaine et impossible à prévoir pour le moment. En conséquence, les résultats réels pourraient différer substantiellement des estimations et des hypothèses qui tiennent compte de l'incidence de l'incertitude de la conjoncture macroéconomique formulées par la direction aux fins de l'établissement de ces états financiers intermédiaires consolidés résumés.

Le 1^{er} février 2025, le président des États-Unis a promulgué trois décrets ordonnant aux États-Unis d'imposer de nouveaux tarifs douaniers sur les importations en provenance du Canada, du Mexique et de la Chine. En outre, le 2 avril 2025, le président des États-Unis a déclaré une situation d'urgence nationale lui permettant d'invoquer l'*International Emergency Economic Powers Act* pour imposer des tarifs douaniers sélectifs sur toutes les importations à destination des États-Unis, lesquels devaient entrer en vigueur le 5 avril 2025 et dont certains ont ensuite été reportés de 90 jours. Les changements continus, le report et l'annonce de l'imposition de nouveaux tarifs douaniers par l'administration américaine, ainsi que les mesures de rétorsion des gouvernements, continuent de créer une incertitude économique et pourraient avoir une incidence négative sur l'économie, en augmentant potentiellement les coûts, en perturbant les chaînes d'approvisionnement et en ayant d'autres conséquences négatives possibles. La Société évalue actuellement les répercussions directes et indirectes sur ses activités de l'imposition de tels tarifs douaniers, contre-tarifs ou autres mesures commerciales protectionnistes mises en œuvre au fur et à mesure que la situation évolue, et ces répercussions pourraient être significatives.

Les états financiers intermédiaires consolidés résumés ont été établis au coût historique, à l'exception de ce qui suit :

Base d'évaluation	
Instruments financiers dérivés	Juste valeur
Accords de paiement fondé sur des actions	Conformément à l'IFRS 2, <i>Paiement fondé sur des actions</i>
Actifs détenus en vue de la vente	À la valeur comptable ou à la juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux
Passifs nets au titre des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite	Total net des actifs du régime évalués à la juste valeur, diminué de la valeur actualisée des obligations au titre des régimes à prestations définies
Obligations locatives	Valeur actualisée des paiements de loyers futurs
Dette	Valeur actualisée des remboursements de la dette futurs
Responsabilité produits	Valeur actualisée de la sortie de ressources nécessaire pour éteindre l'obligation

2. DÉCLARATION DE CONFORMITÉ, BASE DE PRÉPARATION ET D'ÉVALUATION (suite)

La publication de ces états financiers intermédiaires consolidés résumés a été autorisée par le conseil d'administration de la Société le 9 mai 2025.

Les résultats opérationnels de la période intermédiaire ne reflètent pas nécessairement les résultats opérationnels de l'ensemble de l'exercice.

3. CHANGEMENTS COMPTABLES

Normes nouvelles et modifiées adoptées au cours de la période

Aucune norme ni modification de norme n'a été adoptée au cours du trimestre clos le 31 mars 2025.

Normes nouvelles ou modifiées non encore adoptées

L'IASB a publié de nouvelles normes et modifications relatives aux normes actuelles qui sont obligatoires, mais dont l'application n'est pas encore en vigueur pour le trimestre clos le 31 mars 2025. Les nouvelles normes et modifications de normes n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers intermédiaires consolidés résumés.

États financiers : Présentation et informations à fournir (IFRS 18)

Le 9 avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, *États financiers : Présentation et informations à fournir*, dans le but d'améliorer l'information sur la performance financière. L'IFRS 18 remplace la norme IAS 1, *Présentation des états financiers*. Elle reproduit de nombreuses dispositions de l'IAS 1. L'IFRS 18 s'applique pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'adoption anticipée est permise. La Société évalue actuellement l'incidence de l'adoption de l'IFRS 18 sur ses états financiers consolidés.

4. FRAIS DE RESTRUCTURATION

Les frais de restructuration comptabilisés dans les états intermédiaires consolidés résumés du résultat comprenaient ce qui suit :

	Total		Dorel Produits de puériculture		Dorel Maison		Siège social	
	31 mars 2025	31 mars 2024	31 mars 2025	31 mars 2024	31 mars 2025	31 mars 2024	31 mars 2025	31 mars 2024
Démarquage de stocks (note 6)	358 \$	– \$	– \$	– \$	358 \$	– \$	– \$	– \$
Comptabilisés dans le bénéfice brut	358	–	–	–	358	–	–	–
Indemnités de cessation d'emploi et de licenciement	1 265	708	1 177	549	–	159	88	–
Profit sur les compressions des passifs nets au titre des prestations définies de retraite	(10)	(8)	(10)	(8)	–	–	–	–
Autres coûts connexes	11	65	10	39	1	26	–	–
Comptabilisés dans un poste distinct dans les états intermédiaires consolidés résumés du résultat	1 266	765	1 177	580	1	185	88	–
Total des frais de restructuration	1 624 \$	765 \$	1 177 \$	580 \$	359 \$	185 \$	88 \$	– \$

Plan de restructuration de 2023

À la lumière de l'incertitude de la conjoncture macroéconomique, y compris le contexte de forte inflation et de taux d'intérêt élevés, la Société a entrepris un nouveau plan de restructuration au quatrième trimestre de 2023. La conjoncture a limité le pouvoir d'achat des consommateurs, obligeant ceux-ci à équilibrer les besoins de leur ménage et à privilégier les achats quotidiens par rapport aux biens de consommation de plus grande envergure. Cette situation touche tout particulièrement Dorel Maison, les ventes de mobilier en général ayant diminué par rapport aux ventes globales.

4. FRAIS DE RESTRUCTURATION (suite)

Ces initiatives de restructuration, qui ont débuté au quatrième trimestre de 2023, ont continué en 2024 et se poursuivront en 2025 alors que la Société continue de procéder à d'autres améliorations opérationnelles et d'évaluer sa structure de coûts.

Division Dorel Produits de puériculture

Dorel Produits de puériculture a cerné des possibilités de réduire la redondance et de réaliser des gains d'efficience, en plus de procéder à des réductions des effectifs dans plusieurs divisions. Au cours du premier trimestre de 2025, Dorel Produits de puériculture a engagé des frais de restructuration de 1 177 \$ qui se composent principalement d'indemnités de cessation d'emploi et de licenciement.

Division Dorel Maison

Le plan de restructuration de Dorel Maison consiste à simplifier la structure de direction de la division en regroupant plusieurs postes de direction clés afin d'éliminer certains rôles redondants. Ce regroupement a donné lieu à une réduction des effectifs totaux de Dorel Maison en Amérique du Nord au cours du quatrième trimestre de 2023. Au cours du premier trimestre de 2025, Dorel Maison a engagé des frais de restructuration de 359 \$ qui se composent principalement du démarquage de stocks.

Le 30 janvier 2025, dans le cadre d'un plan de restructuration élargi, Dorel Maison a annoncé les initiatives suivantes : la réduction des effectifs autres que de fabrication, la fermeture de l'usine de fabrication de Montréal, au Québec, l'accélération d'une initiative de diminution du nombre d'unités de gestion des stocks et une réduction de l'empreinte de distribution. La production à l'usine de fabrication de Montréal a cessé avant la fin du premier trimestre de 2025.

5. ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

En 2024, la direction s'est engagée à exécuter un plan visant la vente de certaines installations associées à la division Dorel Maison. Ces actifs et les passifs connexes sont présentés comme étant détenus en vue de la vente dans les états consolidés de la situation financière et sont évalués à leur valeur comptable ou à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente, selon la moins élevée des deux. Des efforts ont été entrepris en vue de vendre les actifs détenus en vue de la vente et on s'attend à ce qu'une vente soit conclue avant la fin de l'exercice 2025.

Actifs détenus en vue de la vente	31 mars 2025			
	Créances clients	Stocks	Immobilisations corporelles	Total
Solde au 30 décembre 2024	39 165 \$	21 332 \$	2 868 \$	63 365 \$
Variation au cours de la période	2 269	(4 319)	—	(2 050)
Solde au 31 mars 2025	41 434 \$	17 013 \$	2 868 \$	61 315 \$

Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	31 mars 2025	
	Fournisseurs et autres dettes	Total
Solde au 30 décembre 2024	56 980 \$	56 980 \$
Variation au cours de la période	(10 718)	(10 718)
Solde au 31 mars 2025	46 262 \$	46 262 \$

Il n'y a aucun produit ou charge cumulé dans les autres éléments du résultat global au titre des actifs nets détenus en vue de la vente.

6. STOCKS

	31 mars 2025	30 décembre 2024
Matières premières	38 579 \$	47 692 \$
Produits en cours	2 463	2 703
Produits finis	225 243	226 022
	<u>266 285 \$</u>	<u>276 417 \$</u>

Les montants comptabilisés à titre de coût des produits vendus dans les états intermédiaires consolidés résumés du résultat comprennent principalement le coût des stocks de la Société passé en charges. Le coût des produits vendus comprend également les charges suivantes liées aux stocks :

	Trimestres clos les	
	31 mars 2025	31 mars 2024
Dépréciation des stocks attribuable à l'excédent du coût sur la valeur nette de réalisation (y compris les montants présentés à la note 4)	<u>3 414 \$</u>	<u>1 268 \$</u>
Reprise de la dépréciation des stocks comptabilisée dans les périodes précédentes	<u>(639) \$</u>	<u>(993) \$</u>

7. DETTE À LONG TERME

				31 mars 2025	30 décembre 2024		
	Monnaie	Taux d'intérêt nominal	Date d'échéance	Valeur nominale	Valeur comptable	Valeur nominale	Valeur comptable
Facilité de crédit renouvelable de premier rang garantie par des actifs portant intérêt à des taux divers, pour une moyenne de 7,34 % (8,05 % en 2024)	USD/ EUR/ CAD	Taux variables, plus une marge variable	11 juin 2026	138 868 \$	137 710 \$	128 200 \$	126 835 \$
Facilité d'emprunt à terme portant intérêt au taux préférentiel, pour une moyenne de 13,36 % (14,11 % en 2024)	USD	Taux préférentiel, plus une marge	11 juin 2026	68 800	64 062	81 400	75 655
Financement par emprunt remboursable sur une base mensuelle	CAD	2,75 %	31 octobre 2037	28 415	28 415	28 818	28 818
Financement par emprunt remboursable sur une base mensuelle	USD	4,86 %	20 février 2035	25 782	25 782	—	—
Autres				16 173	16 173	15 061	15 061
Total de l'encours des emprunts				278 038 \$	272 142 \$	253 479 \$	246 369 \$
Tranche courante					(216 221)		(215 827)
					55 921 \$		30 542 \$

7. DETTE À LONG TERME (suite)

Facilité de crédit renouvelable de premier rang garantie par des actifs (la « facilité de crédit garantie par des actifs »)

Le 11 juin 2021, la Société a conclu une convention visant une facilité de crédit garantie par des actifs avec un groupe de prêteurs institutionnels dirigé par la Banque de Montréal qui agit à titre d'arrangeur principal, d'agent administratif et d'unique teneur de livres et dont le montant total disponible s'élève à 300 000 \$. Le 11 octobre 2022, la Société a modifié sa facilité de crédit garantie par des actifs afin de porter à 325 909 \$ le montant total disponible. Le 8 décembre 2023, la Société a conclu une nouvelle convention de crédit à terme garantie de premier rang de 88 000 \$ (voir ci-après) et, par conséquent, elle a également modifié sa facilité de crédit garantie par des actifs afin de ramener le montant total disponible à 275 000 \$. La facilité de crédit garantie par des actifs vient à échéance le 11 juin 2026 et est garantie par certaines des filiales de Dorel. Le 28 mars 2024, la Société a modifié sa facilité de crédit garantie par des actifs aux termes de laquelle le seuil minimum requis de liquidités excédentaires renouvelables a été réduit. Le 1^{er} novembre 2024, la Société a modifié sa facilité de crédit garantie par des actifs afin de porter à 235 000 \$ le montant total disponible. Le 9 mai 2025, la Société a de nouveau modifié sa facilité de crédit garantie par des actifs aux termes de laquelle les prêteurs ont accepté de s'abstenir de faire valoir leurs droits et d'exercer leurs recours à la suite d'un manquement de la Société à certaines clauses restrictives financières. La période d'abstention a commencé le 9 mai 2025 et se terminera à la première date entre : i) le 8 août 2025; et ii) la date de survenance d'un cas de défaut, autre que le cas de défaut actuel, aux termes de la facilité de crédit garantie par des actifs. La Société doit fournir aux prêteurs des informations supplémentaires pendant la période d'abstention, sans quoi il s'agira d'un cas de défaut. En outre, le montant total disponible aux termes de la facilité de crédit garantie par des actifs a été réduit pour être ramené à 200 000 \$ dans le cadre de la modification du 9 mai 2025.

La somme maximale dont peut disposer la Société est fonction de sa capacité d'emprunt qui, à son tour, est déterminée par ses créances et ses stocks. Les sommes prélevées portent intérêt à des taux variables établis selon le taux des eurodollars, le taux des acceptations bancaires, le taux préférentiel, le taux effectif des fonds fédéraux, le taux de base américain, le taux préférentiel canadien, le taux offert en euros applicable aux activités menées dans les Pays-Bas et le taux offert en dollar américain applicable aux activités menées dans les Pays-Bas, plus une marge variable.

Facilité d'emprunt à terme

Le 8 décembre 2023, la Société a conclu une nouvelle convention de crédit à terme garanti de premier rang de 88 000 \$ avec un groupe de prêteurs dirigé par First Eagle Investments qui agit à titre d'arrangeur principal, d'unique teneur de livres et d'agent administratif. L'emprunt à terme, qui est garanti par certaines filiales de Dorel, viendra à échéance le 8 décembre 2026 ou, si celle-ci est antérieure, à la date d'échéance de la facilité de crédit garantie par des actifs de Dorel, prévue le 11 juin 2026, à moins qu'elle soit prorogée conformément aux modalités de la convention de crédit connexe. Le 28 mars 2024, la Société a modifié sa convention de crédit à terme garanti de premier rang de 88 000 \$ aux termes de laquelle le seuil minimum requis de liquidités excédentaires renouvelables a été réduit. Le 21 février 2025, à la suite de la vente du bâtiment de Columbus, un remboursement de 8 200 \$ a été effectué sur la facilité d'emprunt à terme. Le 9 mai 2025, la Société a de nouveau modifié sa facilité d'emprunt à terme aux termes de laquelle les prêteurs ont accepté de s'abstenir de faire valoir leurs droits et d'exercer leurs recours à la suite d'un manquement de la Société à certaines clauses restrictives financières. La période d'abstention a commencé le 9 mai 2025 et se terminera à la première date entre : i) le 8 août 2025; et ii) la date de survenance d'un cas de défaut, autre que le cas de défaut actuel, aux termes de la facilité de crédit garantie par des actifs. La Société doit fournir aux prêteurs des informations supplémentaires pendant la période d'abstention, sans quoi il s'agira d'un cas de défaut.

La somme prélevée porte intérêt à un taux variable établi selon le taux préférentiel, plus une marge. Le capital est remboursable le dernier jour civil de chacun des mois de mars, juin, septembre et décembre avant la date d'échéance, à raison d'un montant équivalant à 2,50 % du capital initial global de l'emprunt.

7. DETTE À LONG TERME (suite)

Financement par emprunt

Le 21 février 2025, Dorel a conclu la vente de son bâtiment de la division Dorel Produits de puériculture situé à Columbus, dans l'Indiana, où se trouve l'usine de fabrication et d'entreposage, pour un montant de 30 000 \$ et a ensuite conclu un contrat de location de 10 ans avec le nouveau propriétaire, dont la date de début est le même jour. Cette transaction a été conclue avec une partie liée (soit avec Martin Schwartz, Jeffrey Schwartz et Jeff Segel, administrateurs et cadres supérieurs de la Société, et Alan Schwartz, cadre supérieur de Dorel, et dans laquelle chacun détient une participation).

La Société est arrivée à la conclusion que cette transaction ne constituait pas une vente aux termes de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*. Par conséquent, la Société n'a pas décomptabilisé l'actif sous-jacent et a continué d'amortir l'actif comme si elle en détenait le titre de propriété et a comptabilisé la transaction comme une opération de financement. Lors de la comptabilisation initiale, le financement par emprunt a été comptabilisé à sa juste valeur de 26 029 \$. La différence entre le produit reçu de 30 000 \$ et la juste valeur de la dette d'un montant de 3 971 \$, a été comptabilisée en tant qu'apport d'un actionnaire dans le surplus d'apport. Les paiements de loyers mensuels sont répartis entre la charge d'intérêts et le remboursement du principal du financement par emprunt sur la période contractuelle de 10 ans. Le taux d'intérêt effectif calculé correspond à 4,86 % et il sera utilisé aux fins de la comptabilisation de la charge d'intérêts sur la durée du contrat de location.

Clauses restrictives

Aux termes de la facilité de crédit garantie par des actifs et de la facilité d'emprunt à terme, la Société doit respecter certaines clauses restrictives, y compris le maintien d'un seuil minimum de liquidités excédentaires renouvelables. Si le maintien d'un seuil minimum de liquidités excédentaires n'est pas respecté, la Société doit atteindre un seuil minimum de BAIIA trimestriel projeté. Au 31 mars 2025, la Société ne respectait pas ses clauses restrictives et avait classé dans les passifs courants ses crédits bancaires aux termes de la facilité de crédit garantie par des actifs et de la facilité d'emprunt à terme.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Présentation de la juste valeur

La Société a établi que les justes valeurs de ses actifs et ses passifs financiers courants se comparent à leurs valeurs comptables respectives aux dates de présentation de l'information financière en raison de leur caractère à court terme. Dans le cas des dettes à long terme portant intérêt à des taux variables, la juste valeur est réputée être à peu près identique à la valeur comptable. Pour les dettes à long terme portant intérêt à des taux fixes, la juste valeur est estimée à l'aide de données de niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus au moyen de taux d'actualisation qui correspondent aux taux d'emprunt dont la Société peut actuellement se prévaloir pour des emprunts comportant des conditions et des échéances semblables. La juste valeur de la dette à long terme portant intérêt à taux fixes se rapprochait de sa valeur comptable aux 31 mars 2025 et 30 décembre 2024.

Évaluation de la juste valeur

Lorsque la juste valeur d'actifs financiers et de passifs financiers comptabilisés aux états consolidés de la situation financière ne peut être dérivée de marchés actifs, elle est déterminée à l'aide de techniques d'évaluation, dont les modèles d'actualisation des flux de trésorerie. Les intrants de ces modèles sont tirés de marchés observables, lorsque cela est possible, mais lorsque ce n'est pas possible, on doit faire appel au jugement pour déterminer les justes valeurs. Les jugements tiennent compte de données telles que le risque de liquidité, le risque de crédit et la volatilité. Des modifications des intrants de ces modèles ou des hypothèses relatives à ces facteurs pourraient avoir une incidence sur la juste valeur présentée des instruments financiers. Les soldes des actifs et passifs financiers dérivés de la Société n'étaient pas importants aux 31 mars 2025 et 30 décembre 2024.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Concentration du risque de crédit

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, deux clients représentaient respectivement 31,0 % et 14,2 %, soit 45,2 % collectivement, du total des produits de la Société (en 2024, deux clients représentaient respectivement 27,1 % et 14,6 % pour un total de 41,7 %). Au 31 mars 2025, deux clients représentaient respectivement 35,3 % et 16,7 %, soit 52,0 % collectivement, du solde total des créances clients de la Société (deux clients représentaient 27,7 % et 17,1 %, soit 44,8 % collectivement, du solde total des créances clients de la Société le 30 décembre 2024).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque pour une entité d'être incapable de remplir ses engagements financiers aux échéances définies dans les conditions de ces engagements. La Société gère son risque de liquidité par la gestion de sa structure de capital et des exigences opérationnelles. Elle gère également le risque de liquidité en surveillant de façon constante les flux de trésorerie réels et prévus et en assurant la concordance des échéances des actifs et des passifs financiers. Le conseil d'administration revoit et approuve les budgets d'exploitation et d'investissement de la Société ainsi que les transactions importantes s'inscrivant hors du cours normal des activités, notamment les acquisitions et autres investissements et désinvestissements importants.

L'évaluation des flux de trésorerie futurs estimés et des liquidités de la Société, y compris le respect dans le futur des clauses restrictives aux termes de sa facilité de crédit garantie par des actifs et de sa facilité d'emprunt à terme, exige une part importante de jugement. Étant donné les incertitudes importantes entourant les flux de trésorerie prévus de la Société, le maintien d'un seuil minimum de liquidités excédentaires renouvelables et l'atteinte d'un seuil minimum de BAIIA projeté, la direction a conclu que la Société pourrait ne pas être en mesure de respecter ses clauses restrictives trimestrielles au cours des douze prochains mois. La direction suit de près ses flux de trésorerie, son seuil minimum de liquidités excédentaires renouvelables et son seuil minimum de BAIIA trimestriel projeté. Cependant, rien ne garantit que la Société sera en mesure d'obtenir une renonciation à l'égard de tout manquement futur à ses clauses restrictives financières, qu'elle aura accès à d'autres sources de financement ou qu'elle générera suffisamment de flux de trésorerie pour honorer ses obligations.

La capacité de la Société à financer ses activités opérationnelles et à répondre à ses besoins de trésorerie est tributaire du maintien d'un seuil minimum de liquidités excédentaires. La direction prévoit respecter les exigences de maintien d'un seuil minimum de liquidités excédentaires en gérant activement sa situation de trésorerie grâce à la gestion de son fonds de roulement et de ses dépenses discrétionnaires ainsi qu'en priorisant certaines dépenses en immobilisations et en considérant certaines initiatives stratégiques, y compris la monétisation de certains actifs et les sources de financement supplémentaires.

Par conséquent, ces circonstances indiquent l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation (se reporter à la note 1).

9. CAPITAL SOCIAL

Détail des actions émises et en circulation :

	Trimestre clos le 31 mars 2025		Exercice clos le 30 décembre 2024	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Actions à droit de vote plural de catégorie « A »				
Solde au début de la période	4 136 753	1 742 \$	4 136 753	1 742 \$
Converties de la catégorie « A » à la catégorie « B » ¹⁾	(200)	—	—	—
Solde à la fin de la période	4 136 553	1 742 \$	4 136 753	1 742 \$
Actions à droit de vote subalterne de catégorie « B »				
Solde au début de la période	28 489 807	206 085 \$	28 415 677	204 220 \$
Converties de la catégorie « A » à la catégorie « B » ¹⁾	200	—	—	—
Reclassement depuis le surplus d'apport par suite du règlement d'unités d'actions différées (note 10)	34 106	722	74 130	1 865
Solde à la fin de la période	28 524 113	206 807 \$	28 489 807	206 085 \$
TOTAL DU CAPITAL SOCIAL		208 549 \$		207 827 \$

1) Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, la Société a converti 200 actions à droit de vote plural de catégorie « A » en actions à droit de vote subalterne de catégorie « B » à un taux moyen de 0,63 \$ par action.

10. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs et Régime d'unités d'actions différées à l'intention des cadres supérieurs

Variations du nombre d'unités d'actions différées en cours :

	Trimestre clos le 31 mars 2025		Exercice clos le 30 décembre 2024	
	Unités d'actions différées – administrateurs	Unités d'actions différées – cadres supérieurs	Unités d'actions différées – administrateurs	Unités d'actions différées – cadres supérieurs
Unités d'actions différées en cours au début de la période	259 633	686 781	340 235	747 524
Règlement d'unités d'actions différées ¹⁾	—	(70 195)	(80 602)	(60 743)
Unités d'actions différées en cours à la fin de la période	259 633	616 586	259 633	686 781
Total des droits acquis à la fin de la période	259 633	616 586	259 633	686 781

1) Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, 70 195 unités d'actions différées ont été réglées dans le cadre du Régime d'unités d'actions différées à l'intention des cadres supérieurs; 824 \$ ont été portés au débit du surplus d'apport et 722 \$, au crédit du capital social; la différence représentait les impôts que la Société était tenue de retenir en vertu de la loi lors du règlement. Au cours de l'exercice clos le 30 décembre 2024, 60 743 et 80 602 unités d'actions différées ont été réglées respectivement dans le cadre du Régime d'unités d'actions différées à l'intention des cadres supérieurs et du Régime d'unités d'actions différées à l'intention des administrateurs; 891 \$ et 1 179 \$ ont été portés respectivement au débit du surplus d'apport et 798 \$ et 1 067 \$, au crédit du capital social, la différence représentait les impôts que la Société était tenue de retenir en vertu de la loi lors du règlement.

11. PERTE PAR ACTION

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre le nombre de base et le nombre dilué d'actions en circulation qui a servi au calcul de la perte par action de base et diluée :

	Trimestres clos les	
	31 mars 2025	31 mars 2024
Perte nette	(25 250) \$	(17 569) \$
Moyenne pondérée quotidienne du nombre d'actions à droit de vote plural de catégorie « A » et d'actions à droit de vote subalterne de catégorie « B »	32 637 429	32 555 897
Effet dilutif des unités d'actions différées	—	—
Moyenne pondérée du nombre dilué d'actions	32 637 429	32 555 897
Perte par action (en dollars)		
Total, de base	(0,77) \$	(0,54) \$
Total, après dilution	(0,77) \$	(0,54) \$

Pour le trimestre clos le 31 mars 2025, 876 219 unités d'actions différées ont été exclues du calcul de la perte par action présentée ci-dessus (946 414 unités d'actions différées en 2024), car elles étaient considérées comme ayant un effet antidilutif.

12. FRAIS FINANCIERS, AMORTISSEMENTS ET AUTRES INFORMATIONS

a) Frais financiers

	Trimestres clos les	
	31 mars 2025	31 mars 2024
Intérêts sur la dette à long terme – y compris l'incidence de la couverture de flux de trésorerie relative aux swaps de taux d'intérêt et l'intérêt au titre de la désactualisation relatif à la dette à long terme portant intérêt à taux fixes	7 123 \$	6 665 \$
Intérêts sur les obligations locatives	1 242	1 569
Autres intérêts	1 003	848
	9 368 \$	9 082 \$

12. FRAIS FINANCIERS, AMORTISSEMENTS ET AUTRES INFORMATIONS (suite)

b) Amortissements

Les amortissements des immobilisations corporelles, des actifs au titre de droits d'utilisation et des immobilisations incorporelles sont compris dans les postes suivants des états intermédiaires consolidés résumés du résultat :

	Trimestres clos les							
	31 mars 2025				31 mars 2024			
	Immobi- lisations corpo- relles	Actifs au titre de droits d'utilisa- tion	Immobi- lisations incorpo- relles	Total	Immobi- lisations corpo- relles	Actifs au titre de droits d'utilisa- tion	Immobi- lisations incorpo- relles	Total
Compris dans le coût des produits vendus	2 660 \$	6 291 \$	– \$	8 951 \$	3 150 \$	7 353 \$	– \$	10 503 \$
Compris dans les frais de vente	605	1 858	681	3 144	436	1 830	814	3 080
Compris dans les frais généraux et administratifs	1 018	585	539	2 142	854	493	642	1 989
Compris dans les frais de recherche et de développement	–	2	1 160	1 162	–	2	1 497	1 499
	4 283 \$	8 736 \$	2 380 \$	15 399 \$	4 440 \$	9 678 \$	2 953 \$	17 071 \$

c) Impôts sur le résultat

Au cours du trimestre clos le 31 mars 2025, le taux d'imposition effectif était de (7,5) % [(5,0) % en 2024].

Les taux d'imposition effectifs pour les trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024 ont principalement subi l'incidence de la non-comptabilisation des avantages fiscaux liés aux pertes fiscales, aux crédits d'impôt et aux différences temporaires, déduction faite de l'avantage résultant de pertes fiscales, de crédits d'impôt et de différences temporaires d'une période précédente non comptabilisés antérieurement.

La variation d'un exercice sur l'autre pour les trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024 résulte également de l'évolution de la provenance géographique des bénéfices de la Société.

La Société entre dans le champ d'application du modèle de règles du Pilier 2 de l'OCDE. Des lois Pilier 2 ont été adoptées au Canada et ont également été adoptées ou quasi adoptées dans certains territoires où les filiales de la Société exercent leurs activités. Ces lois sont entrées en vigueur pour l'exercice de la Société ouvert le 31 décembre 2023.

La Société a évalué son exposition aux impôts sur le résultat découlant du Pilier 2. Cette évaluation repose sur les montants prévus pour l'exercice. Selon cette évaluation, il y a un nombre limité de territoires où le régime de protection transitoire ne s'applique pas. Cependant, comme le taux d'imposition effectif découlant du Pilier 2 s'élève à près de 15 % dans ces territoires, la Société et ses filiales n'ont pas comptabilisé de charge d'impôt exigible au titre de la mise en œuvre des lois Pilier 2 pour les trimestres clos les 31 mars 2025 et 2024. La Société applique l'exception temporaire obligatoire concernant la comptabilisation des actifs et passifs d'impôt différé rattachés aux impôts sur le résultat découlant des lois Pilier 2 ainsi que la communication d'informations à leur sujet, comme le prévoient les modifications de l'IAS 12 publiées en mai 2023.

13. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

a) Variations nettes des soldes liés aux activités opérationnelles

	Trimestres clos les	
	31 mars 2025	31 mars 2024
Créances clients	(15 874)\$	(1 695)\$
Stocks	20 232	27 404
Autres actifs	1 613	2 562
Fournisseurs et autres dettes	(18 323)	(28 534)
Passifs nets au titre des prestations définies de retraite et des avantages complémentaires de retraite	(563)	(366)
Provisions	(2 206)	692
Autres passifs	(792)	1 038
	<u>(15 913)\$</u>	<u>1 101 \$</u>

b) Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31 mars 2025	30 décembre 2024
Trésorerie	30 541 \$	41 183 \$
Placements à court terme	124	90
Trésorerie et équivalents de trésorerie	<u>30 665 \$</u>	<u>41 273 \$</u>

c) Opérations sans effet sur la trésorerie

Les tableaux intermédiaires consolidés résumés des flux de trésorerie ne tiennent pas compte des opérations suivantes sans effet sur la trésorerie :

	31 mars 2025	31 mars 2024
Acquisition d'immobilisations corporelles financée par des fournisseurs et autres dettes	<u>1 784 \$</u>	<u>1 262 \$</u>
Entrées, modifications et réévaluations de contrats de location liées aux actifs au titre de droits d'utilisation financés par des obligations locatives	<u>2 958 \$</u>	<u>4 885 \$</u>
Acquisition d'immobilisations incorporelles financée par des fournisseurs et autres dettes	<u>746 \$</u>	<u>330 \$</u>
Produit tiré de la cession d'immobilisations corporelles non reçu et inclus dans les actifs courants	<u>– \$</u>	<u>432 \$</u>

14. INFORMATION SECTORIELLE

Secteurs à présenter

Trimestres clos les 31 mars						
	Total		Dorel Produits de puériculture		Dorel Maison	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Produits	320 456 \$	351 072 \$	215 858 \$	212 690 \$	104 598 \$	138 382 \$
Coût des produits vendus	260 321	282 835	157 010	156 233	103 311	126 602
Bénéfice brut	60 135	68 237	58 848	56 457	1 287	11 780
Frais de vente	32 379	31 162	27 592	25 371	4 787	5 791
Frais généraux et administratifs	29 495	33 105	22 537	25 151	6 958	7 954
Frais de recherche et de développement	5 639	6 091	4 615	4 729	1 024	1 362
(Reprise de perte de valeur) perte de valeur sur les créances clients	(86)	121	(97)	77	11	44
Frais de restructuration (note 4)	1 178	765	1 177	580	1	185
(Perte) bénéfice opérationnel(le)	(8 470)	(3 007)	3 024 \$	549 \$	(11 494) \$	(3 556) \$
Frais financiers	9 368	9 082				
Charges du siège social	5 653	4 645				
Charge d'impôts sur le résultat	1 759	835				
Perte nette	(25 250) \$	(17 569) \$				
Amortissement compris dans (la perte) le bénéfice opérationnel(le)	15 268 \$	16 952 \$	11 621 \$	12 125 \$	3 647 \$	4 827 \$

Ventilation des produits

Les produits se composent principalement des produits tirés des ventes de biens. La Société ventile ses produits au sein de chaque secteur opérationnel en fonction du secteur géographique où la société vendeuse est située et en fonction des canaux de distribution puisqu'elle estime que cette méthode reflète le mieux comment la nature, le calendrier et le degré d'incertitude des produits des activités ordinaires et des flux de trésorerie sont touchés par les facteurs économiques. Le tableau suivant présente la ventilation des produits de la Société :

Trimestres clos les 31 mars						
	Total		Dorel Produits de puériculture		Dorel Maison	
	2025	2024	2025	2024	2025	2024
Secteur géographique						
Canada	20 942 \$	19 897 \$	6 248 \$	5 925 \$	14 694 \$	13 972 \$
États-Unis	182 404	218 225	99 281	100 600	83 123	117 625
Europe	77 770	73 492	70 989	66 707	6 781	6 785
Amérique latine	28 513	30 118	28 513	30 118	—	—
Asie	1 915	1 713	1 915	1 713	—	—
Autres pays	8 912	7 627	8 912	7 627	—	—
Total	320 456 \$	351 072 \$	215 858 \$	212 690 \$	104 598 \$	138 382 \$
Canaux de distribution						
Détaillants traditionnels	216 549 \$	216 021 \$	149 855 \$	147 939 \$	66 694 \$	68 082 \$
Détaillants Internet	101 078	131 994	63 174	61 694	37 904	70 300
Autres	2 829	3 057	2 829	3 057	—	—
Total	320 456 \$	351 072 \$	215 858 \$	212 690 \$	104 598 \$	138 382 \$